



L'ESSENTIEL
DE L'ACTIVITÉ

L'ANCOLS, agence nationale de contrôle du logement social

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2015, l'agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS), établissement public placé sous la tutelle de l'état, est chargée de contrôler et d'évaluer les organismes du logement social et du secteur de la participation des employeurs à l'effort de construction (principalement le Groupe Action Logement).

L'ANCOLS s'organise autour de deux grandes missions opérationnelles :

- Une mission de contrôle et d'évaluation des organismes
- Une mission d'évaluations transversales avec la réalisation d'études et la production de statistiques.



STATISTIQUES, ÉVALUATIONS TRANSVERSALES ET SYSTEMES D'INFORMATION

DES ÉTUDES INFORMATIVES MAIS QUI CONTRIBUENT ÉGALEMENT À L'AMÉLIORATION DES DISPOSITIFS EN PLACE

En 2021, l'ANCOLS a engagé le programme d'études approuvé par son conseil d'administration du 27 janvier 2021 tout en finalisant l'ensemble des travaux lancés antérieurement. L'agence a ainsi produit une vingtaine d'études ou d'analyses, notamment sur deux grandes thématiques qui ont alimenté l'actualité du secteur en 2021, à savoir la question de l'accessibilité du parc social ainsi que celle des attributions de ces logements. En outre, l'ANCOLS a mis en place une enquête annuelle auprès des ménages du parc social sur leur habitat et leur cadre de vie.

En proposant des préconisations, et non plus seulement des enseignements ou conclusions, l'agence souhaitait en 2020 contribuer davantage à la redéfinition par l'Etat des orientations stratégiques concernant le secteur du logement social et de la PEEC. Aussi, l'agence avait produit des recommandations dans le cadre de son rapport annuel statistique et financier 2019 (RASf) relatif à la PEEC. Un suivi complet a donc été effectué en 2021, l'agence notant que certaines recommandations formulées dans la précédente édition de son rapport ont été appliquées par le groupe Action Logement, notamment en renforçant l'attractivité de certains dispositifs de la PEEC et / ou en élargissant le public cible des bénéficiaires de ces dispositifs.

Une rédaction des études qui met mieux en valeur les résultats

En lien avec sa mission d'étude et de production de statistiques, l'agence a continué en 2021 à mieux faire connaître ses travaux en produisant des documents synthétiques, adaptés à un public plus large. Sa communication a également évolué notamment au cours de conférences de presse. Afin de toucher un plus large public, l'agence est désormais active sur les réseaux sociaux (Twitter et LinkedIn).

Une fonction support au coeur également de l'activité d'études

L'activité informatique de l'agence, au-delà de celle induite par le prolongement de la crise sanitaire et l'engagement de travaux nouveaux concernant principalement des projets relatifs à la dématérialisation, à la sécurité informatique (élaboration d'un plan de reprise d'activité) ou au RGPD, a contribué fortement au développement et à la fiabilisation du système d'information statistique. Tout en poursuivant sa mission de recueil et fiabilisation des données existantes sur le secteur du logement social, l'agence a disposé en 2021 de nouvelles données via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD), comme par exemple celles de l'enquête Histoire de vie et patrimoine de l'Insee.





DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DU CONTRÔLE ET DES SUITES (DGA CS)

CONTRÔLE ET SUITE

En 2021, l'agence poursuit l'intégration de son activité de contrôle et de suites dans une dynamique d'amélioration permanente du fonctionnement des organismes et du secteur contrôlés. Le nombre moyen de manquements relevés par dossier de contrôle s'est stabilisé après avoir diminué depuis la création de l'agence et le nombre de suites administratives simples qui visent à faire corriger les dysfonctionnements sont en augmentation.

L'année 2021 constitue par ailleurs le premier exercice de la nouvelle programmation triennale des contrôles, arrêtée par le conseil d'administration de l'agence, qui porte sur les exercices 2021 à 2023. La prise en compte de la dimension groupe d'organismes a notamment été renforcée. En 2021, les contrôles notifiés portent pour moitié sur des organismes membres de groupes verticaux ou de sociétés de coordination, instaurées par la loi Elan.

2021 : mise en œuvre de la nouvelle doctrine générale en matière de contrôle et de suites à donner aux constatations réalisées par l'agence

La nouvelle doctrine générale de l'agence, votée par le conseil d'administration en mars 2021, a été mise en œuvre dès le second trimestre de cet exercice. Son objectif est d'inciter les organismes à faire évoluer rapidement leurs pratiques afin d'éviter les manquements. Ce dispositif repose sur un principe de mise en œuvre

d'une réponse graduée et privilégie les suites simples et les mises en demeure avec ou sans astreinte pour faire cesser au plus tôt les manquements, la proposition de sanction adressée au ministre chargé du logement intervenant lorsque la nécessité d'une approche répressive est avérée.

Travaux sur la méthodologie de contrôle d'absence de surcompensation

L'ANCOLS a en charge le contrôle, de manière individuelle et thématique, du respect de la décision 2012/21/ UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 relative à l'application du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général par les organismes de logement. La finalisation des contrôles, sans conséquences pour les organismes contrôlés, s'est poursuivie en 2021.

L'agence a été sollicitée en 2021 pour produire différents éléments techniques permettant d'éclairer les ministères de tutelles sur la définition d'une méthodologie de contrôle d'absence de surcompensation. Les travaux permettant d'établir le dispositif qui sera retenu se poursuivent.

L'activité de contrôle en quelques chiffres :

95

95 organismes pour lesquels les contrôles ont été notifiés.

71

71 organismes pour lesquels un rapport définitif de contrôle a été notifié.

61

61 rapports examinés par le comité du contrôle et des suites.

WWW.ANCOLS.FR